

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

Un chantier monstrueux

C'est un véritable bouleversement économique et humain qu'annonce l'initiative pour une caisse publique, un bouleversement imposé directement aux entreprises privées d'assurance-maladie, à leurs directeurs, à leurs cadres et à leurs milliers d'employés, et indirectement aux médecins, aux hôpitaux et à leur personnel soignant, aux pharmaciens... et aux assurés, c'est-à-dire à tout le monde. Le coût financier de ce bouleversement est estimé à 1,8 milliard.

Ne pensons pas que les acteurs du changement, les cantons, la Confédération, les assurances, les employés et leurs syndicats se préparent activement à collaborer en bonne entente et dans la seule perspective de mettre en œuvre le contenu de l'initiative! Il faut au contraire prévoir que ça partira dans tous les sens.

Les soixante et une caisses appelées à se fondre dans une seule n'ont pas la même dimension, elles ne sont pas faites sur le même modèle, elles n'ont pas la même histoire. Elles n'ont pas la même approche comptable, ni la même informatique. Leurs employés n'ont pas le même statut.

Les unes sont conduites comme des services administratifs, d'autres comme de vraies entreprises, avec de vrais patrons. Ces derniers n'apprécieront guère de se voir spoliés du fruit de leurs efforts, versé dans une caisse unique qui

brassera vingt-huit milliards et dont le contrôle leur échappera.

Chaque caisse va jouer son jeu: comment sauver ce qui peut l'être? Comment échapper au couperet qui la menace du haut en bas de sa hiérarchie? Comment freiner la marche des opérations? Il faut s'attendre à une résistance acharnée, à des procrastinations renouvelées, à des procès interminables, à des recours à la chaîne.

La résistance ne sera pas moindre à un niveau inférieur. En théorie, les différentes «cultures d'entreprise» feront place à une seule. En réalité, la «culture» d'une entreprise modifie en profondeur la psychologie de ses employés, leur rapport à l'autorité, au travail et à sa finalité. Elle engendre des habitudes qui subsisteront et qui, sous forme de résistance passive ou active, entreront en conflit avec la culture officielle.

On a entendu que personne ne serait licencié; on a aussi entendu le contraire. Au vrai, personne n'en sait rien. Dans un cas comme dans l'autre, de nombreuses filiales et antennes seront délocalisées, et avec elles leurs collaborateurs. Les syndicats se battront pour l'empêcher, même s'ils soutiennent l'initiative aujourd'hui.

Sur le plan matériel, l'investissement sera énorme: formation des employés, nouveaux locaux et bâtiments, renouvellement et unification du parc informatique. Cette dernière question constituera

à elle seule un chantier de longue haleine, car chaque grande caisse a développé des outils logiciels complexes voués à résoudre ses problèmes spécifiques. Il faudra probablement concevoir à neuf un programme unique. Il n'est pas absurde d'envisager l'un de ces échecs grandioses de l'informatique de masse, dont les pouvoirs publics nous ont déjà fourni plus d'un exemple.

Durant ce gigantesque chassé-croisé, il ne faudra pas moins assurer au jour le jour le travail ordinaire, le contrôle des primes et des rentes, la vérification annuelle d'environ huitante millions de factures de médecins et de pharmaciens, la justification des ordonnances. En principe, ce travail prend l'entier du temps des employés. La coexistence durable de ces deux chantiers est-elle seulement possible? Elle n'a pas fait l'objet de la moindre description: pas la moindre évaluation du nombre des heures supplémentaires, des *burn out*, des démissions et des retards voire des blocages dans la gestion des dossiers.

Le temps que prendra cette mutation sera long: dix ans selon les partisans de la caisse publique, plus selon les opposants. Il faut s'attendre à ce que le projet lui-même se modifie au cours de sa mise en œuvre, en fonction notamment de ses premiers effets constatables.

Et puis, le monde politique ne va pas cesser de tourner. On peut prévoir que,

pour faire pression sur les responsables du chantier et tout autant pour servir les intérêts électoraux des partis, mainte initiative sera lancée au cours de ces dix ou quinze ans. On peut imaginer une initiative du parti démocrate-chrétien qui visera à fonctionnariser les généralistes pour assurer la présence de médecins de famille sur tout le territoire fédéral; ou une initiative des libéraux-radicaux pour relancer la médecine en réseau; ou une de l'extrême-gauche pour le calcul des primes en fonction du revenu; ou l'assurance bio «Je mange bien, je paie moins» des écolos; ou celle de l'UDC soustrayant les sans-papiers aux bienfaits de l'assurance de base; les auteurs de l'initiative pour la caisse publique pourraient même la doubler d'une initiative exigeant sa mise en œuvre immédiate, voire la tripler d'une autre étendant les avantages des complémentaires à tous les assurés. Ça ne mange jamais que le pain des autres.

Nous ne disons pas que l'initiative est inapplicable, nous disons que le projet sur lequel on va voter ne sera pas celui qu'on trouvera à l'arrivée. Et nous disons surtout que ce monstre informe, affreux, immense et privé de lumière introduira un déséquilibre permanent dans le monde des assurances, nous imposant une chaîne indéfinie de réformes, chacune censée obvier aux tares de la précédente.

OLIVIER DELACRÉTAZ

SUVA – CNA, on nous écrit:

Un de nos fidèles lecteurs, M. Robert Georges, nous corrige au sujet de la CNA – ou plutôt la Suva (*Schweizerische Unfallversicherungsanstalt*) selon la désignation désormais imposée sur tout le territoire suisse – et son administration présentée comme peu efficace:

Votre analyse pertinente de la situation de l'assurance maladie est bien conforme à la réalité. Malheureusement cette proposition d'assurance maladie obligatoire, acceptée en votation populaire avec ma voix, s'est révélée une escroquerie aux dépens de la crédulité populaire, qui espérait une assurance vraiment sociale. Je ne m'étends pas sur l'énumération de ses graves défauts, mais je veux simplement vous signaler une énorme méconnaissance au sujet de la CNA [...], qui a tout autre statut et champ d'activité.

Lorsque l'assurance accident a été rendue obligatoire, les compagnies privées ont rapidement assuré tous les bons risques professionnels à des taux très légers (2‰?), les risques étant pratiquement nuls avec les outils et machines dans les professions libérales, les administrations, les banques, les entreprises de ventes et de services.

Mais ces compagnies n'ont pas voulu assurer les métiers manuels à risques et à gros risques, employant les machines rudimentaires de l'époque, avec courroies et arbres de transmis-

sion. Tous ces travailleurs de la pierre, du bois et de la construction restaient inassurés pour les assureurs qui ne voulaient pas prendre ces risques.

La solution ne pouvait être qu'une application de la loi par ceux qui en avaient voté l'obligation: ainsi fut créée la CNA pour assurer tous les mauvais risques.

Elle a créé un service de prévention exemplaire, qui a développé normes de construction et systèmes de protection pour éviter les accidents. Elle a des inspecteurs qui vont contrôler si les installations d'usines et de chantiers sont conformes, si les protections sont bien utilisées. La diminution des accidents et de leur gravité a eu un coût: les dépenses de la CNA sont évidemment plus élevées que celles des compagnies privées qui n'ont rien fait. Avec seulement «la moitié plus», elle a une gestion exemplaire...

Elle n'est pas «obligatoire pour certaines professions», simplement elle garde les entreprises refusées à l'époque par les compagnies d'assurances autorisées en Suisse. Elle n'est donc pas «unique». C'est sa mission qui est extraordinaire [...].

L'élément de comparaison de toutes les assurances accidents est celui des primes pour l'assurance accident non professionnelle (loisirs et maison): le taux était de 10‰ des salaires. (très

proche des 10‰ il y a 30 ans pour toutes les compagnies, y compris la CNA). Je ne connais pas les taux actuels, mais ils étaient en progression, comme les accidents de montagne et de ski. A l'époque la scierie était à 60‰, soit trente fois la prime d'une banque, alors qu'il y a cent fois plus de risques. Depuis 30 ans, avec l'introduction des bonus / malus et un peu de poisse, il peut atteindre 100‰, voire plus.

RG

Ajoutons encore au crédit de la Suva qu'elle s'engage aussi dans la rééducation et la réinsertion professionnelle des victimes d'accidents, ce qui justifie un niveau de primes et de coûts administratifs supérieurs par rapport à un assureur privé. Mais relativisons cette efficacité administrative au vu du modèle de gestion qui passe d'abord par les employeurs: gérer 121'000 entreprises est certainement plus simple et moins onéreux que de traiter les dossiers individuels des deux millions de personnes qui y sont employées.

Une caisse maladie publique pourrait-elle bénéficier des vertus prêtées à la Suva? Il y a plusieurs raisons de conclure par la négative à cette question. Premièrement, le système d'incitation qui prévaut à la Suva – primes différentes par secteur professionnel, bonus/malus selon le nombre d'acci-

dents – est tout simplement impensable pour l'assurance maladie: une taxation selon l'âge, le tabagisme, la toxicomanie les habitudes alimentaires ou tout autre critère, même objectif, est contre le principe de solidarité de la LAMal. Ensuite, comme le souligne M. Georges dans sa lettre, la Suva s'engage de manière très active pour la prévention, la définition et le contrôle des bonnes pratiques professionnelles. Veut-on vraiment déléguer ce rôle à une caisse publique en matière de santé? Nous frémissons d'imaginer la multiplication des spots TV salaces pour mieux gérer notre *lovelife*, des messages moralisants contre la cigarette ou le chasselas vaudois, de l'arrivée inopinée d'inspecteurs chargés de débusquer la malbouffe dans nos salles à manger familiales ou la prise adéquate des génériques prescrits par le médecin agréé de la Caisse...

Précisons enfin que la Suva est une entreprise aux prestations clairement définies, indépendante et financièrement autonome, alors que l'initiative prévoit une caisse maladie de droit public, dont les prestations encore à définir seraient gérées conjointement par la Confédération, les cantons, les assurés et les fournisseurs de prestations. L'efficacité administrative ne peut espérer arriver à la cheville de celle de la Suva.

Réd.

« Vivre vite, mourir jeune et faire un beau cadavre » ou l'antithèse des Ombres du métis de Sébastien Meier

C'est l'histoire de deux mecs. Le premier est flic, l'autre est métis. Le premier est en prison, l'autre est mort, et l'homosexualité, leur point commun.

Le maître de leur sort s'appelle Sébastien Meier, il est né en 1988, il est vaudois et correspond en toute modestie à l'écrivain du Canton dont nous avons tous viscéralement besoin depuis la mort de Jacques Chessex. En effet, à l'heure où Joël Dicker déçoit les chroniques étasuniennes, Sébastien Meier déchaîne les nôtres. Fondateur des éditions Paulette en 2009, puis du collectif des arts de la scène «Collectif fin de Moi», ce n'est peut-être pas la première fois que vous entendez son nom. En revanche, c'est peut-être la première fois que vous entendrez parler de lui en termes d'écrivain. Car c'est bel et bien à un écrivain que nous confronte l'ouvrage intitulé *Les Ombres du métis* publié en avril dernier¹.

Assassiné, violé, torturé, martyrisé, on a retrouvé le corps inanimé de Romain Baptiste, jeune artiste métis au regard divin et au visage ensorceleur, dans les bois de Sauvabelin, le 4 février dernier. Commence alors pour l'inspecteur de la police municipale de Lausanne, Paul Bréguet, une enquête qui prendra très vite la tournure d'une magistrale descente aux enfers. Soupçonné d'être l'assassin de la victime sur laquelle il enquêtait, il est incarcéré à Lausanne, à la prison de Bois-Mermet, en face du stade

de la Pontaise. Là-bas, il fait la rencontre improbable du pasteur Manuel, à qui il va se livrer corps et âme et dangereusement mais jamais assez, ni sainement. Le récit nous rapporte alors leurs entretiens dans l'aumônerie de la prison mais aussi les réflexions personnelles du pasteur, qui ne peut se résoudre à l'idée d'être tout à fait «innocent» face à cet ancien flic au discours contradictoire et franchement suspect. Nous disions plus haut que c'était l'histoire de deux mecs. Mais les acteurs de cette histoire, remplie par autant d'amour que de sordidité, sont en réalité bien plus nombreux. Ils sont au moins autant qu'il y a de coupables, fût-ce de très loin.

Plongé au cœur d'un Lausanne qu'il n'avait jamais connu sous un angle aussi infâme et scélérat, le lecteur interroge alors l'omniprésence du pasteur Manuel et son incessante volonté de *comprendre* «- Mais la grande question est précisément là, pasteur, s'indigne le prisonnier: pourquoi chercher à comprendre, puisque comprendre n'est ni justifier, ni pardonner?»

Page après page, on perd le fil et on ne sait plus qui parle, qui écoute, qui sait ni qui comprend. On se demande seulement pourquoi. Et puis au trois quart du livre, on lit cette tirade hystérique de Paul Bréguet au pasteur qui se termine par ces mots: «C'est pas vrai, je vous mens. C'est plus compliqué, vous saisissez?

[...] La folie, c'est la vérité.» Et alors là on est parfaitement paumé. On s'accroche à son livre comme on prendrait sa tête entre ses mains, pour éviter de la perdre, pour ne pas devenir fou.

Pourtant, l'entendement, Paul en sait quelque chose. Il sait que seul Dieu peut encore faire preuve d'entendement après tout ce qui lui est arrivé. «Dieu, peut-être, était capable d'aimer encore après ça. Dieu Lui seul.»

A l'instar du pasteur qui s'acharne à comprendre, Paul s'acharne à croire. Il doute et s'interroge, certes, mais il croit. Strictement aucune de ses entrevues avec le pasteur ne saurait remettre en question la foi et l'amour saint dont Paul est fort et animé. Il croit. Ou aimerait croire? «- Non, vous ne voulez pas croire, lui répond le pasteur Manuel. Vous avez besoin de croire, c'est très différent. Vous espérez Dieu comme une réponse. Il se cache dans les questions. Vous voulez une révélation? Vous voulez un but? Ce n'est pas Dieu. Dieu est le chemin, mon fils. N'oubliez jamais ça.» On est donc très loin de l'athéisme primaire et confortable du héros moderne des thrillers contemporains. Et Dieu, merci.

Enfin, c'est tout simplement un très grand roman policier que vient de nous livrer Sébastien Meier et nous l'en félicitons. Ecrivain à vingt-six ans, il trempe sa plume dans un encrier rouge sang

mais la gratte sur un papier à cigarette, aussi fin que délicat, subtil et vulnérable. Il nous agace, nous poursuit, nous empêche de dormir et, comble du lecteur lausannois, il nous promène dans notre propre ville et notre propre Canton tel un vulgaire touriste ignorant. Il brouille nos pistes et, au final, se paie aussi un peu notre tête, certes... Mais en définitive, c'est bien l'amour sincère qu'il voue à son Pays, qui lui insuffle le désir d'en faire le théâtre de sa passion, l'écriture, et les scènes de crime de ses fictions.

Quoi qu'il en soit, si un écrivain n'est bon que lorsqu'il est seul à tirer sur les ficelles des marionnettes qu'il fait de nous, alors Sébastien Meier est un très grand écrivain. Avec un sens de la formule certain et fort d'un humour subtil, il dresse tantôt le portrait d'un «homosexuel qui ment tellement bien qu'il aurait convaincu un jury d'homophobes», tantôt celui d'un homme ivre à un point tel qu'il «ne reconnaîtrait pas un pétrolier sur le Léman» ou encore celui d'un psy capable de ne diagnostiquer que «C'est une dépression, Monsieur, parlez-moi de votre mère.»

Vous avez du retard sur vos séminaires, mémoires, articles et autres ouvrages? Vous en aurez encore plus.

CHARLOTTE MONNIER

¹ Sébastien Meier, *Les Ombres du métis*, éditions Zoé, Genève, 2014.

De l'anticipation à la prophétie: *Kriegspiel 2014*

Espoirs offerts par le début du nouveau millénaire et commémorations militaires aidant, les récits d'anticipation ont le vent en poupe. On peut classer ces récits dans deux grandes catégories, l'une pessimiste et l'autre optimiste. Le critère déterminant est alors le désir des auteurs de voir ou non leurs prédictions se réaliser.

La première catégorie est ainsi catastrophiste et vise à mettre en garde un public contre la survenue imminente de graves dangers. De manière générale, ce public peut être un cercle confidentiel en ce qui concerne les théories du complot, ou l'humanité entière quand il s'agit d'économie ou d'écologie. On retrouve dans cette catégorie aussi bien des écologistes dénonçant le changement climatique que les fameux *whistleblower*¹ qui militent contre des évolutions sociales jugées liberticides et imputées aux gouvernements et aux multinationales. Quoique commençant à dater, l'œuvre emblématique de cette tendance est sans nul doute *1984* de l'écrivain anglais Georges Orwell.

La seconde catégorie concerne des récits d'anticipation à caractère optimiste, les œuvres de ce type ayant souvent une valeur plus programmatique que descriptive. Le politicien français Jacques Attali est par exemple devenu célèbre pour ses essais ayant à la fois comme objectif de rendre le public attentif à certains défis de l'avenir, et de proposer des voies de salut. Il décrit ainsi, dans *Une brève histoire de l'avenir*², la voie pavée de dangers et de bonnes intentions menant à la démocratie planétaire.

En tenant compte de cette distinction, le dernier roman de Laurent Schang intitulé *Kriegspiel 2014*³ est un étonnant mélange des deux catégories. Si l'histoire qui y est contée semble de premier abord appartenir à la catégorie pessimiste, elle est indéniablement à ranger dans la catégorie optimiste lorsque l'on parvient à sa conclusion.

Comme son titre le laisse deviner, le roman met en scène le déclenchement d'un conflit mondial dans les derniers jours de l'année 2014, et narre ses rebondissements jusqu'au retour de la paix. Si l'éventualité d'une nouvelle guerre mondiale est à nouveau un thème récurrent aux réflexions stratégiques les plus sérieuses et aux récits de prospectives depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, l'œuvre de M. Schang se démarque autant par son style narratif inhabituel que par le récit lui-même et la conclusion surprenante à laquelle il arrive. A ce style particulier s'ajoute l'impression déconcertante laissée par un changement constant de ton, passant de l'ironie enjouée à la froide précision scientifique.

Du point de vue de la forme, le roman se présente comme un assemblage de textes hétéroclites suivant un certain ordre chronologique, mais changeant régulièrement de points de vue narratifs et géographiques. Au fil de la trentaine de chapitres, on découvre ainsi un faisceau détonnant de petites histoires qui s'entremêlent, entrecoupées d'informations factuelles telles que des cartes de l'Ukraine et des diagrammes techniques d'avions de chasse. Parmi les différents modes narratifs, on lira par exemple un rapport d'un agent de la CIA en Asie, des comptes-rendus stratégiques, une interview du nouvel Empereur des Européens, le très réel Ferdinand Zvonimir de Habsbourg-Lorraine, et on terminera par un poème dédié à... Vladimir Poutine.

Du point de vue du contenu, le roman commence par des opérations militaires impliquant les forces armées russes, et se poursuit sans transition par l'escalade militaire entre Chinois et Japonais en Mer de Chine. Après une série de rebondissements se déroulant sur toute la planète et principalement sur le continent eurasiatique, la paix revient. La face du monde s'en retrouve alors profondément déformée, avec entre autre la réorganisation de l'Union européenne en une puis-

sance impériale. La description du nouvel ordre mondial issu de ce dénouement inattendu possède indéniablement un caractère optimiste pour l'auteur. Il montre en effet que la nouvelle configuration géopolitique qu'il prévoit pour les régions d'Europe et d'Asie est la seule propre à assurer la sécurité et la stabilité du grand continent, entre autre sur le très conflictuel plan de la politique énergétique. De nos jours, tout le monde peut d'ailleurs constater les instabilités chroniques dont souffrent ces régions et que M. Schang place à l'origine de sa troisième guerre mondiale.

De par ces caractéristiques particulières, *Kriegspiel 2014* est un roman d'anticipation passionnant, lu en une soirée, dont la trame haletante est parsemée de perles qui plairont tant aux lecteurs de Blake & Mortimer qu'aux férus d'infor-

mations géopolitiques et stratégiques de premier ordre. Oscillant entre fiction et réalité, entre espoir et mise en garde, il faut encore mentionner que, dramatiquement, les épisodes récents en Ukraine et en Crimée ainsi que l'évolution des options militaires russes et américaines suivent pour l'instant les tendances prévues par l'auteur. Il ne reste plus qu'à espérer que Laurent Schang se soit trompé sur l'éventualité, ou l'ampleur, d'une guerre, mais pas sur l'avenir providentiel d'un président russe et d'un jeune autrichien.

LIONEL HORT

¹ Lanceur d'alerte.

² Jacques Attali, *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, 2006.

³ Laurent Schang, *Kriegspiel 2014*, Le Retour aux sources, 2013, 153 pages, 2^e éd.

Revue de presse

Diagnostic réaliste

Le jeu politique au Palais fédéral est décrit crûment par la correspondante parlementaire de 24 heures à Berne, Mme Lise Bailat («Le bluff devient tendance à Berne», 30 juin):

C'est la grande mode de l'été: nos conseillers fédéraux bluffent. La tactique se répète, que l'on parle d'immigration «de masse», de retrait du 2^e pilier, ou désormais d'économies sur le personnel fédéral. On fait croire que l'on va faire quelque chose d'impopulaire, on le dit très fort dans la presse, et on attend les réactions. [...]

On aime ou on n'aime pas. Mais cette tactique semble l'ultime façon pour le gouvernement de dire qu'il en a marre de la volatilité du parlement et des partis. Le premier est capable de dire un jour qu'il faut faire de sévères économies et d'imposer le lendemain de nouvelles tâches au ménage fédéral. Les seconds manient les initiatives populaires avec force velléités électoralistes,

sans toujours en assumer les conséquences. Las, le Conseil fédéral fait donc croire qu'il a une quinte flush dans son jeu, alors qu'en réalité il n'a qu'une paire de 7. Son coup doit forcer chacun à dévoiler ses cartes. Cela dit, il finit par en oublier les dommages collatéraux de sa stratégie: la perte de temps et de crédibilité. Et l'absence de vision. [...]

Excellent diagnostic sur le jeu que politiciens et partis mènent à Berne. Tout ça n'est que du vent. Mais pendant ce temps, le 4^e pouvoir, l'administration fédérale, poursuit tranquillement et inexorablement sa politique centralisatrice.

E. J.

Ramadan au Val-de-Travers?

Le restaurant *Au pied de cochon!*, à La Côte-aux-Fées, fait de la publicité pour son «couscous à gogo» (*Journal de Sainte-Croix* du 2 juillet).

Ph. R.

L'agriculture est-elle une denrée constitutionnelle?

En 1947, après la guerre et les efforts des paysans pour produire des denrées alimentaires en suffisance grâce au Plan Wahlen, le peuple et les cantons ont ancré dans la Constitution fédérale un article de soutien à l'agriculture. La Confédération était appelée à soutenir massivement cette branche de l'économie.

Durant les décennies qui ont suivi, le soutien a été important. Le lait était acheté à prix et quantités garantis, tout comme le blé. Les importations de produits concurrents étaient sérieusement limitées. Cela n'a pas empêché la disparition de nombreuses exploitations; mais c'était au profit de domaines plus grands et mieux équipés.

Lorsque la Confédération a signé les Accords de Marrakech de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), elle a dû abandonner la plupart des restrictions à l'importation. Celles-ci ont été remplacées par des paiements directs. Ainsi, la baisse des prix était compensée par des aides tenant compte

de la surface exploitée et des modes de production. D'emblée, les paiements directs ont eu pour objectif de limiter les quantités produites en incitant les agriculteurs à favoriser la qualité et à œuvrer dans le respect de l'environnement. Au fil du temps, ces incitations se sont faites de plus en plus pressantes et les montants alloués à ce type de paiement direct de plus en plus élevés. Mais, grâce au progrès technique (sélection des variétés et méthodes de culture), la production n'a pas diminué.

L'actuelle Constitution fédérale donne encore pleins pouvoirs à la Confédération pour soutenir l'agriculture. L'article 104 l'invite à promouvoir une agriculture répondant «aux exigences du développement durable et à celles du marché» pour pouvoir contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, notamment.

Depuis peu, la notion de souveraineté alimentaire est à la mode. On semble découvrir ce qu'est la sécurité

alimentaire. Au début de la Seconde Guerre Mondiale, le conseiller fédéral Wahlen l'avait pourtant mise en œuvre de façon concrète et efficace.

Il y a quelques mois, l'Union Suisse des Paysans (USP) a lancé une initiative constitutionnelle «Pour la sécurité alimentaire». Il s'agirait d'introduire dans la Constitution un nouvel article 104a. Il faut le dire d'emblée, ce texte n'apporterait rien de neuf. Tout ce qu'il propose figure déjà à l'article 104 actuel. Mais la mode fait son œuvre et l'USP est une machine performante. En quelques semaines, les 100 000 signatures ont été récoltées. La démarche fédère les paysans suisses, attire l'attention sur la nécessité de préserver les terres agricoles et met en évidence quelques personnalités du monde agricole, au Parlement fédéral et ailleurs. Pour utiliser une expression triviale: elle ne mange pas de foin. Elle n'octroie en tous les cas aucune compétence nouvelle à la Confédération.

L'USP a donné des idées aux écologistes. Les Verts suisses viennent de lancer leur propre initiative intitulée «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques». Ce nouvel article 104a n'apporterait rien non plus à l'arsenal constitutionnel existant. Il serait en partie inapplicable. Comment réglementer l'importation de produits agricoles qui doivent être «issus du commerce équitable et d'exploitation paysanne cultivant le sol»? Il est déjà difficile de définir ces notions en Suisse; comment le faire pour des producteurs australiens, guatémaltèques ou américains?

Mais ce n'est pas tout.

Unité, l'organisation contestatrice de paysans en rébellion contre le système et l'USP, va lancer durant l'été sa propre initiative constitutionnelle. Elle serait peut-être plus incisive mais n'apportera probablement rien de plus au système en place puisque la Confédération a déjà compétence discrétionnaire aujourd'hui sur le plan constitutionnel.

La souveraineté alimentaire est essentielle. Un peuple affamé ne peut se défendre. La Confédération est équipée sur le plan juridique pour veiller à optimiser la production agricole suisse. Mais il faut que le Parlement prenne les décisions qui vont dans ce sens. Les paiements directs doivent aussi amener les paysans à produire des aliments et non seulement à protéger l'environnement et le paysage. Lors de la votation du dernier crédit de la Politique agricole 2014-2017, on est allé à la fois vers un renforcement de la souveraineté alimentaire et vers un accroissement des injonctions environnementales. Un peu à gauche, un peu à droite. Cela a toujours été le dilemme de la politique agricole helvétique. On veut des «petits paysans» labourant 10 hectares avec les bœufs de la Fête des vigneron, mais produisant au prix des céréaliculteurs argentins qui cultivent 1000 hectares de blé sur des terres qui ne coûtent presque rien.

Ce n'est pas une initiative constitutionnelle, d'où qu'elle vienne, qui résoudra le dilemme.

JEAN-MICHEL HENNY

On n'en a pas fini avec le Moyen Age

Souhaiter corriger toute mention erronée au Moyen Age témoigne d'une bien grande ambition. Une petite anecdote, symptomatique d'un malaise lexical, nous a fait réagir. Le 10 mai dernier était «célébrée» la journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition, nouvel usage de la République française depuis 2001. Interviewée sur *France Info* dans le cadre d'un reportage sur La Rochelle et Nantes, une jeune Rochelaise affirme que l'esclavage, «c'est moyenâgeux». On note l'anachronisme flagrant d'une telle référence, dans un contexte de mémoire d'un phénomène de l'époque dite «moderne». Dans l'Europe médiévale, on ignorait simplement l'existence du continent américain. Impossible donc de pratiquer la traite négrière de l'autre côté de l'Atlantique, avant Christophe Colomb! Le raisonnement n'est pas compliqué, et il est certain que la jeune femme mentionnée plus haut le suivrait volontiers. Mais pourquoi cette idée tenace d'un Moyen Age boueux, constamment violent et dénué de toute civilité? Voilà pourtant déjà trente-sept ans que Régine Pernoud a offert au public le brillant et très accessible *Pour en finir avec le Moyen Age*. Or l'expression «on n'est plus au Moyen Age» est encore bien vivace. Que faire pour y remédier?

Commençons par relativiser. Le Moyen Age n'est en effet pas le seul à souffrir d'une image ternie, faute d'avoir été correctement enseigné (entre autres raisons). Certaines personnalités sont particulièrement touchées, à l'instar de Victor Hugo, dont le poème «Le Crépuscule» était à commenter au baccalauréat de français le mercredi 18 juin 2014. En quelques heures, le réseau social *twitter* comptabilisait déjà des milliers de réactions de jeunes bacheliers: ces insultes et diverses menaces de mort (!) à l'égard de l'auteur du XIX^e siècle ne seront pas reproduites ici, non seulement en raison de leur caractère particulièrement vulgaire voire dégradant, mais aussi à cause d'un niveau d'orthographe indigne même d'un élève de dix ans. Le poème a quand même su toucher quelques élèves qui l'ont trouvé *cool* et ont apprécié le *flow* de l'auteur. On est bien rassuré. Mais fermons cette parenthèse.

Y a-t-il une recette miracle? Le mal essentiel fut fait au moment où l'on a qualifié la période entre l'Antiquité et les

hommes de la Renaissance de «moyen âge». Comme si une époque «intermédiaire» de l'histoire de l'Humanité pouvait durer mille ans! Mettre des majuscules à son nom permet déjà aux médiévistes de rétablir un peu la considération qu'on lui doit. Les publications scientifiques comme à large public, les expositions, la restauration des monuments historiques ou encore la redécouverte de la musique médiévale (et nous en passons) mettent au jour régulièrement, et depuis longtemps, les trésors de cette riche et longue époque. C'est en valorisant l'héritage intellectuel, religieux et artistique du Moyen Age qu'on lui rendra le meilleur hommage.

Michel Zink, qui occupe la chaire des Littératures de la France médiévale au Collège de France, nous offre une belle surprise en ce début d'été 2014. Depuis le trente juin, du lundi au vendredi à 15h55 sur *France Inter*, vous pouvez l'entendre vous souhaiter la «bienvenue au Moyen Age»¹. Cette chronique de quatre minutes ouvre une fenêtre quotidienne sur les plus beaux textes de troubadours, romans poèmes narratifs, et en dévoile les aspects les plus fascinants.

L'ère d'internet fait aussi des merveilles. Nos lecteurs devraient visiter prochainement la plateforme *e-codices*², sur laquelle ils pourront visionner l'intégralité de mille cent quarante cinq manuscrits (à ce jour) sur les six mille que possèdent bibliothèques, couvents, fondations et archives cantonales et communales de Suisse. Depuis bientôt dix ans, les responsables du projet ont pour objectif de tous les numériser, grâce à deux appareils de très haute sensibilité, situés à l'abbaye de Saint-Gall et à la fondation Bodmer (Cologne). La qualité des reproductions est irréprochable. Voilà donc des moyens faciles d'apprivoiser ces livres et textes centenaires et de (re)découvrir un Moyen Age haut en couleurs et riche en savoirs.

CLAIRE-MARIE SCHERTZ

¹ Pour écouter et podcaster toutes les émissions, visitez franceinter.fr/emission-bienvenue-au-moyen-age.

² Il s'agit de la Bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse. La plateforme e-codices.unifr.ch offre aussi une application pour la consultation des manuscrits sur tablette et smartphone. Parchemins et papiers filigranés sont sur tous les supports!

Aspects de la vie vaudoise

Anniversaires

(*fm*) Commençons par l'aîné, le *Journal de Morges*, 120 ans en 2014. Certes repris il y a quelques années par Edipresse puis par Tamedia, mais avec une autonomie de gestion, le titre, selon son directeur actuel Cédric Jotterand, se porte plutôt bien avec un périmètre de couverture comprenant les soixante communes du district de Morges et 6500 abonnés. «Notre meilleur atout reste notre ancrage local», tient à préciser le directeur (24 heures du 03.07.14) qui souligne encore le rôle formateur du journal, dont plusieurs stagiaires sont partis ensuite à *L'Hebdo*, 24 heures ou encore *La Télé*.

Longtemps menacé de cessation d'activité, le train Aigle-Sépey-Diablets (ASD) fête quant à lui ses 100 ans. Quand, en 2005, le Conseil fédéral annonçait vouloir réduire les subventions accordées aux lignes régionales, donc à l'ASD, cela aurait pu être la mort de cette ligne, mais c'était sans compter la volonté des dirigeants d'alors et des politiques qui a permis à l'ASD de retrouver dès 2008 des crédits-cadres grâce auxquels a pu être entamée la rénovation de la ligne, achevée en juin de cette année. Le livre *Il était une voie*, écrit par Grégoire Montangero et paru aux Editions Publi-Libris à Bex, raconte l'histoire mouvementée de ce train cher au cœur des Vaudois et qui fait partie du patrimoine de ce Canton.

Cela fait 20 ans que le fromage de Granges-Marnand Le Maréchal séduit les gastronomes d'ici et d'ailleurs (le Service de l'agriculture vient de lui octroyer une aide pour sa promotion aux Etats-Unis). C'est en effet au début des années 1990 que Jean-Michel Rapin décide de lancer son fromage affiné aux herbes et produit en collaboration étroite

avec quelques paysans de la région. Les débuts furent difficiles; il fallait en effet assumer le fait d'être responsable de toute la filière, depuis la production du lait jusqu'à la vente du fromage. Là encore, la ténacité a payé: de 50 tonnes de fromage en 1994, on est passé l'an dernier à 320. Aujourd'hui, l'entreprise, devenue officiellement une organisation producteur-utilisateur (OPU) auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, est une véritable affaire de famille puisque les trois fils de M. Rapin en sont partie prenante. L'auteur de ces lignes ne saurait passer une semaine sans manger du Maréchal. Faites de même pour lui assurer une longue vie!

Publications

(*fm*) La vieille ville d'Avenches, à côté des restes de la colonie romaine, recèle un patrimoine architectural riche et varié, à commencer par son château. Un petit guide d'une cinquantaine de pages, condensé plus pratique de deux volumes scientifiques de 600 pages parus en 2007, vient de sortir de presse. Il propose à un large public plusieurs itinéraires destinés à mettre en valeur et faire découvrir ce patrimoine. [*La ville d'Avenches*, collection Guide d'art et d'histoire].

Plus substantiel (218 pages), l'ouvrage *Romainmôtier restaurée, l'église et son décor XI-XX^e siècle* est le fruit d'un travail collectif de neuf spécialistes, conduit par Brigitte Pradervand et Nicolas Schätti. Coédité par les *Cahiers d'archéologie romande* et la Société d'histoire de la Suisse romande, avec l'aide financière de diverses fondations, ce livre se veut «digne du site», selon Mme Pradervand, et explore en profondeur tous les recoins de ce noble édifice.

Les LUP sous la loupe

L'état actuel du marché du logement dans notre Canton est devenu un problème politique. La pénurie de logements libres existe depuis de nombreuses années et s'est étendue, à des degrés divers, à l'ensemble du territoire. L'augmentation du prix des terrains durant vingt années, un droit du bail rigide et des taux d'intérêts historiquement bas ont favorisé la construction de logements en PPE au détriment des immeubles destinés à la location.

Une part importante de la population vaudoise peine à trouver un logement dans certaines régions (en particulier les centres urbains, la Côte et la Riviera). Des villages ne parviennent plus à offrir de logement à leurs jeunes quittant le cocon familial ou désirant retourner au pays; seuls les pendulaires tournés vers Genève ou Lausanne et sans attaches locales ont les moyens de s'offrir les logements sur le marché.

Prétendant pallier cette situation insatisfaisante, l'ASLOCA Vaud a fait aboutir une initiative populaire «Stop à la pénurie de logements» prévoyant l'obligation pour les communes de construire elles-mêmes des logements.

En réponse à ces vues très étatistes, le Conseil d'Etat propose un contre-projet visant à renforcer la Loi sur la protection du parc locatif, à introduire un droit de préemption général en faveur des communes¹ et à favoriser les logements d'utilité publique (abrévés «LUP»). Si les deux premières mesures sont néfastes, constituant des restrictions brutales de la propriété privée par des mesures lourdes en procédures administratives et laissant augurer une efficacité douteuse, la troisième mesure nous semble plus intéressante.

Les logements d'utilité publique sont constitués des logements subventionnés, des appartements protégés (destinés à des personnes âgées ayant besoin de soins) et des logements pour étudiants, ainsi qu'une nouvelle catégorie légale, les logements à loyer abordable (abrévés «LLA»).

Ces logements à loyers abordables ne sont pas subventionnés, mais bénéficieraient de bonus de constructibilité, déjà dans toutes les zones constructibles actuelles. Cela signifie que là où un propriétaire a le droit de construire un immeuble de 1'000 m² habitable, il

pourra en construire un de 1'100 m² s'il est consacré à des LLA.

Les communes se verraient également conférer la possibilité d'introduire un quota de logements d'utilité publique dans les nouveaux plans d'affectation. Si cette mesure constitue une restriction de la propriété foncière, elle nous semble acceptable puisqu'elle défend un intérêt public légitime et qu'elle est de compétence communale, échelon approprié pour de telles décisions d'espèce. Cette mesure devra être utilisée de manière mesurée et ne pas correspondre à une expropriation de droits à bâtir existants ou à une discrimination.

Notre appréciation est plus contrastée s'agissant de la définition des logements à loyer abordable. S'il est heureux qu'ils puissent être construits tant par des autorités publiques que par des privés, nous contestons la pertinence de la compétence que le projet donne au Conseil d'Etat de définir les «critères techniques, tels que la surface, les volumes, la typologie et l'équipement.» Est-ce à l'Etat de décider si des appartements doivent être équipés de lave-vaisselle, de baignoire ou d'une collection complète des Cahiers de la Renaissance Vaudoise? Pourquoi ne pas un jour exiger une seule cuisine pour plusieurs familles afin de favoriser les économies d'énergie et les interactions sociales? Aujourd'hui, le Conseil d'Etat parle uniquement de limiter la taille maximale des LLA, mais ce n'est là qu'une promesse de campagne...

Le projet de loi prévoit enfin que ces LLA respectent «les limites de coûts et de loyers ou de rendement» fixés par le Conseil d'Etat. Ce dernier prévoyant actuellement de se baser sur un rendement maximum autorisé.

S'il est légitime que l'Etat impose un certain contrôle sur les loyers pratiqués, puisque c'est le fondement même de la définition de logements à loyer abordable, la limitation du rendement du bien est une notion qui y est largement étrangère. En effet, le propriétaire, public par hypothèse, qui acquiert un terrain à un prix surfait, puis le construit de manière médiocre et contrôle mal ses coûts, même sans réaliser aucun rendement, ne pourra qu'offrir des loyers au-dessus du marché... Se concentrer sur le rendement admissible et non sur l'importance des loyers dénote des préventions contre les propriétaires immobiliers et vise plus à sévir contre ces derniers qu'à aider les locataires.

Il eut été plus logique de fixer une quotité du loyer maximale par rapport aux loyers de la région concernée, afin d'assurer que les locataires de ces logements paient effectivement un loyer, par exemple de 15 à 20%, inférieur à ceux du marché libre.

En conclusion, nous reconnaissons à l'Etat le droit d'influencer l'aménagement du territoire, y compris pour favoriser des logements destinés à la population locale et pérenniser la vie des villages. Nous estimons qu'il doit, pour ce faire, favoriser les mesures incitatives, qui respectent la propriété privée et se révèlent souvent très efficaces. Nous nous opposons par contre fermement à voir l'Etat se substituer aux professionnels et aux citoyens pour décider du mode de vie des habitants de ce Canton.

OLIVIER KLUNGE

¹ L'idée d'un droit d'emption évoqué initialement a d'ores et déjà été abandonnée.

Comment vendre un shootoir aux Lausannois qui n'en veulent pas

Faisant de l'ordre dans nos pape-rasses rédactionnelles, nous sommes tombés sur des coupures de *Lausanne Cité* du 5 juin 2013. L'éditorial de Philippe Kottelat s'intitulant «La Riponne, zone de non-droit» commentait la disparition du Distribus sur la place, deux mois à peine après le renforcement des contrôles policiers dans le périmètre:

[...] Cette «permanence» mobile destinée à approvisionner les toxicomanes en seringues n'a plus droit de cité au centre de Lausanne. Pourquoi? Tout simplement parce que la distribution sur place était devenue impossible en raison des menaces répétées proférées par les dealers qui sévissent quotidiennement à cet endroit.

[...] Lausanne-centre, zone de non-droit! La goutte qui fait déborder le vase. Car la problématique n'est pas nouvelle. Ce qui se passe à la Riponne est régulièrement dénoncé par des citoyens exaspérés et des commerçants au bord de la crise de nerf. [...]

Le thème est développé dans un reportage en pages centrales, dans lequel le conseiller communal PLR Matthieu Blanc exprimait son avis:

[...] On constate une présence accrue de la police au niveau de la Riponne, observe-t-il. Mais il est clair que l'efficacité n'est pas au rendez-vous [...]. Même s'il n'y a pas de solution idéale, c'est plus du côté des services de M. Tosato que de ceux de M. Junod qu'il faut se tourner. Et je me demande s'il ne faudrait pas se montrer plus incisif et inciter plus fortement les consommateurs à se

rendre dans des lieux d'accueil pour les toxicomanes qui, aujourd'hui, ne remplissent pas leur rôle.

Interrogé lui aussi sur la question, M. Tosato se montre «compréhensif» face à l'irritation des commerçants et précise que [...] la Municipalité s'est engagée à poursuivre les dealers et elle le fait, y compris à la Riponne. Aux personnes toxicodépendantes, elle tend la main, elle leur donne les moyens de réduire les risques liés à leur consommation et elle les oriente vers les institutions qui peuvent les aider à surmonter leur dépendance. Le centre d'accueil Le Passage de la Fondation ABS remplit pleinement son rôle. Et une autre structure avec tolérance à l'alcool sera ouvert dans quelques mois. D'autres lieux à ouvrir dans l'agglomération et sur tout le canton sont encore nécessaires.

La dernière *Nation* l'a dit, M. Tosato demande ouvertement un lieu d'injection officiel dans la capitale, ceci envers et contre l'avis exprimé dans les urnes par les Lausannois. A la relecture de *Lausanne Cité*, nous concluons à la tactique suivante de la Municipalité rose-verte:

1. Cent fois sur le métier remets l'ouvrage: la conscience populaire se travaille.
2. Lancement d'une action policière dont l'effet médiatique prime sur celui de terrain.
3. Cette absence d'effet provoque la fuite des derniers travailleurs sociaux présents sur le terrain.
4. Quelques adversaires de droite peu perspicaces concluent à l'échec de l'action répressive et réclament des mesures plus sociales (pourvu que les toxiques dégagent du centre-ville et ne dérangent plus les commerçants dans leurs activités!).
5. Il reste au Municipal socialiste en charge à jouer à la fois la fermeté (maintien des mesures policières qui n'ont pas eu d'effet) et la tradition d'accueil (ouverture de quelques shootoirs et shootoirs supplémentaires).

Les résultats se laissent voir aujourd'hui dans le quartier de la Borde.

C. C.

Le Coin du Ronchon

Méfiez-vous quand l'administration veut vous rendre de l'argent

Notre attention a été attirée par un communiqué de MELANI. Non, pas Mélanie! (Désolé, chère amie, ce n'est pas de vous que nous parlerons aujourd'hui.) MELANI est l'abréviation utilisée dans toutes les langues fédérales pour désigner la «Melde- und Analysestelle Informationssicherung», dont la traduction officielle en français est «Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information» – ce qui ne veut pas dire grand chose et justifie dès lors qu'on s'en tienne à MELANI. Il s'agit, pour dire les choses simplement, d'un service de l'administration fédérale chargé de prévenir les risques informatiques et d'informer la population à ce sujet.

MELANI, donc, nous met en garde contre le message suivant, expédié par courrier électronique à de nombreux citoyens:

Le 17.03.2014 une erreur s'est produite lors des prélèvements de la mensualité effectués sur votre compte ce dernier était doublement débité de la somme de 165.00 CHF. Pour une régularisation immédiate de votre situation, et le remboursement de la somme débitée vous devez remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous.

Le message est signé «Office fédéral de l'énergie», avec le logo de l'administration fédérale.

Si vous cliquez sur le lien indiqué, vous ouvrez une page internet ressemblant à s'y méprendre à celle de l'Office fédéral susmentionné, où l'on vous

demande les éléments confidentiels de votre carte de crédit. Les auteurs de cette tentative de fraude ne sont pas les services de renseignements américains – eux connaissent déjà le numéro de votre carte de crédit, ainsi que le solde de vos comptes bancaires – mais de petits escrocs dont la législation antiraciste nous impose de taire l'origine.

On réalise tout de même à quel point il est difficile de déceler ce genre de piège, conçu avec minutie jusque dans les moindres détails: l'orthographe et la ponctuation déficientes, par exemple, donnent vraiment l'impression que le texte a été écrit par un jeune «bien de chez nous» – alors que le continent d'où proviennent les escrocs est plutôt réputé pour son usage soigné du français, hérité du temps des colonies. Ensuite, comment voulez-vous que les gens se méfient lorsqu'on leur déclare que l'administration leur a pris trop d'argent? Ce n'est pas seulement plausible, c'est véridique! C'est seulement en lisant la suite – où l'administration prétend rendre la somme abusivement prélevée – qu'on se rend compte alors que «quelque chose cloche».

Cette technique consistant à «pêcher» des informations confidentielles s'appelle *phishing*, ou *hameçonnage* en bon français. Si vous n'entendez rien à l'informatique, retenez au moins cet élégant néologisme.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteurs responsables:
Jean-Blaise Rochat
Cédric Cossy

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges